

Faculté de musique

Baccalauréat en enseignement de la musique

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en enseignement (B. Ens.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Le candidat admis à la session d'hiver complète son cheminement plus tardivement, en raison de l'offre des cours et des préalables qui sont exigés.

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC en musique, ou l'équivalent
- OU DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'[audition instrumentale](#)

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, *Introduction à la formation auditive I et II*. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, *Introduction à la théorie musicale*. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration doit être produite en même temps que la demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme du baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du [MEES](#).

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'[audition instrumentale](#)

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, *Introduction à la formation auditive I et II*. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, *Introduction à la théorie musicale*. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration doit être produite en même temps que la demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme du baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du [MEES](#).

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
- ET réussir l'[audition instrumentale](#)

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, *Introduction à la formation auditive I et II*. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la

réussite du cours MUS-1497, *Introduction à la théorie musicale*. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration doit être produite en même temps que la demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme du baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du [MEES](#).

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFEE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu :

- l'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFEE

Le TECFEE comporte deux épreuves : un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription au troisième stage. Dans le cas contraire, il est impossible de s'inscrire au stage III.

Pour pouvoir se présenter au TECFEE, l'étudiant doit avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 75 % ou plus au TFLM ou d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise la formation de musiciens éducateurs capables de jouer un rôle efficace dans la société par une participation active et de qualité dans tous les champs d'activité de l'enseignement de la musique. La formation d'un enseignant en musique intègre à la fois les aspects musicaux et pédagogiques qui lui permettent de développer les moyens d'assurer un enseignement adéquat de la musique au préscolaire et au primaire, de même qu'au secondaire.

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant;
- concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler, de concert avec les membres de l'équipe pédagogique, à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Concentrations

Classique

Jazz

Le choix d'une concentration est obligatoire.

Renseignements additionnels

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, MUS-1703.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 80 crédits

Activités de formation communes

Enseignement de la musique (98 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1490	Rythmique I	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-1610	Chant et mouvement au primaire	3
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-1611	Initiation à l'orchestre à vent	3
MUS-2611	Enseignement et apprentissages au secondaire	3
MUS-2612	Laboratoire de direction d'orchestre à vent	1
MUS-2610	Instrumentarium Orff et flûte à bec	3
MUS-2121	Direction chorale	3
MUS-3610	Planification et gestion de classe au primaire	3
MUS-3611	Planification et gestion de classe au secondaire	3
MUS-1040	Enseignement de la guitare en milieu scolaire	1
MUS-2613	Éveil à la musique à l'éducation préscolaire	3
MUS-3661	Musique et apprentissages	3
ADS-1910	Aspects sociaux de l'éducation	2
MUS-3091	Intégration	2
MUS-3660	Philosophie de l'éducation musicale	3
MUS-1020	Cultures musicales du monde	3
MUS-1511	Technologies en enseignement de la musique	3
MUS-3511	Pédagogie de jazz et musique populaire	3
MUS-3612	Évaluation des apprentissages en musique	2

Règle 1. 4 crédits parmi :

Séquence A

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1620	Stage I en musique au préscolaire et au primaire : exploration du rôle professionnel	2
MUS-2630	Stage II en musique au secondaire: initiation à l'enseignement	2

OU

Séquence B

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1630	Stage I en musique au secondaire : exploration du rôle professionnel	2
MUS-2621	Stage II en musique au préscolaire et au primaire : initiation à l'enseignement	2

Règle 2. 18 crédits parmi :

Séquence A

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-3613	Stage III en musique au préscolaire et au primaire : initiation à l'enseignement en responsabilité	6
MUS-3630	Stage IV en musique au secondaire : enseignement en responsabilité	12

OU

Séquence B

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-3614	Stage III en musique au secondaire : initiation à l'enseignement en responsabilité	6
MUS-3621	Stage IV en musique au préscolaire et au primaire : enseignement en responsabilité	12

Règle 3. 4 crédits parmi :

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2

Règle 4. 2 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1546	Atelier d'opéra A	1
MUS-1547	Atelier d'opéra B	2
MUS-1548	Ensemble de guitares	1
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2
MUS-4453	Accompagnement (classique)	1
MUS-4454	Accompagnement (jazz)	1

Règle 5. 15 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2150	Piano (principal)	3
MUS-2151	Orgue (principal)	3
MUS-2152	Clavecin (principal)	3
MUS-2153	Guitare (principal)	3
MUS-2154	Chant (principal)	3
MUS-2155	Violon (principal)	3
MUS-2156	Alto (principal)	3
MUS-2157	Violoncelle (principal)	3
MUS-2158	Contrebasse (principal)	3
MUS-2159	Flûte (principal)	3
MUS-2160	Hautbois (principal)	3
MUS-2161	Clarinette (principal)	3
MUS-2162	Saxophone (principal)	3
MUS-2163	Basson (principal)	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2164	Trompette (principal)	3
MUS-2165	Cor (principal)	3
MUS-2166	Trombone (principal)	3
MUS-2167	Euphonium (principal)	3
MUS-2168	Tuba (principal)	3
MUS-2169	Percussion (principal)	3
MUS-2170	Harpe (principal)	3
MUS-2171	Piano jazz (principal)	3
MUS-2172	Chant jazz (principal)	3
MUS-2173	Guitare jazz (principal)	3
MUS-2174	Contrebasse jazz (principal)	3
MUS-2175	Saxophone jazz (principal)	3
MUS-2176	Basse électrique (principal)	3
MUS-2177	Batterie (principal)	3
MUS-2178	Flûte à bec (principal)	3
MUS-2179	Violon jazz (principal)	3
MUS-2180	Trompette jazz (principal)	3
MUS-2199	Instrument (principal)	3

Profils

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1EMU	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement de la musique	12 à 21

Concentrations

Autres exigences - Classique (22 crédits)

Les exigences de ce bloc s'appliquent à l'étudiant qui a choisi la concentration Classique.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1202	Analyse et écriture I	2
MUS-1203	Analyse et écriture II	2
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-3600	Formation auditive IV	1

Règle 1. 1 cours parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-2202	Analyse et écriture III	2

Règle 2. 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1021	Histoire de la musique populaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à 1970	3
MUS-1022	Histoire de la musique populaire de 1970 à aujourd'hui	3
MUS-2004	Musique, histoire et société I	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2005	Musique, histoire et société II	3
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2053	Histoire du jazz II	3

Règle 3. 3 crédits parmi :

Pédagogie et problématiques sociales

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-1902	Éducation et milieux défavorisés	3
ADS-1905	Éducation en milieu interculturel	3
ART-1900	Rôle de l'enseignement des arts	3
COM-1500	Communication orale en public	3
COM-1903	Communication orale en enseignement	2
EDC-1901	Formation éthique et enseignement	3
MEV-1904	Évaluation des apprentissages au secondaire	3
MEV-2901	Évaluation des apprentissages au préscolaire/primaire	3
MUS-3320	Pédagogie instrumentale	3
PHI-1064	L'observation en philosophie pour les enfants	3
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3
PPG-1906	Enfance et adolescence	3

Règle 4. 2 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1051	Atelier de musique baroque	2
MUS-1052	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-1055	Ensemble de percussion	2
MUS-1150	Piano (secondaire)	2
MUS-1151	Orgue (secondaire)	2
MUS-1152	Clavecin (secondaire)	2
MUS-1153	Guitare (secondaire)	2
MUS-1155	Violon (secondaire)	2
MUS-1158	Contrebasse (secondaire)	2
MUS-1159	Flûte (secondaire)	2
MUS-1162	Saxophone (secondaire)	2
MUS-1170	Harpe (secondaire)	2
MUS-1171	Piano jazz (secondaire)	2
MUS-1172	Chant jazz (secondaire)	2
MUS-1173	Guitare jazz (secondaire)	2
MUS-1176	Basse électrique (secondaire)	2
MUS-1177	Batterie (secondaire)	2
MUS-1180	Trompette jazz (secondaire)	2
MUS-1182	Flûte jazz (secondaire)	2
MUS-4450	Musique de chambre	1
MUS-4451	Combo	1
MUS-4452	Atelier	1

L'étudiant qui souhaite choisir un cours d'instrument secondaire doit s'adresser à la direction de programme.

Règle 5. 2 à 3 crédits parmi :

les cours portant le sigle MUS à l'exception des cours des séries 700, 800 et 900.

Autres exigences - Jazz (22 crédits)

Les exigences de ce bloc s'appliquent à l'étudiant qui a choisi la concentration Jazz.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1

Règle 1. 1 cours parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2202	Analyse et écriture III	2
MUS-2250	Analyse et écriture jazz et pop III	3

Règle 2. 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1021	Histoire de la musique populaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à 1970	3
MUS-1022	Histoire de la musique populaire de 1970 à aujourd'hui	3
MUS-2004	Musique, histoire et société I	3
MUS-2005	Musique, histoire et société II	3
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2053	Histoire du jazz II	3

Règle 3. 3 crédits parmi :**Pédagogie et problématiques sociales**

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-1902	Éducation et milieux défavorisés	3
ADS-1905	Éducation en milieu interculturel	3
ART-1900	Rôle de l'enseignement des arts	3
COM-1500	Communication orale en public	3
COM-1903	Communication orale en enseignement	2
EDC-1901	Formation éthique et enseignement	3
MEV-1904	Évaluation des apprentissages au secondaire	3
MEV-2901	Évaluation des apprentissages au préscolaire/primaire	3
MUS-3320	Pédagogie instrumentale	3
PHI-1064	L'observation en philosophie pour les enfants	3
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3
PPG-1906	Enfance et adolescence	3

Règle 4. 2 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1051	Atelier de musique baroque	2

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1052	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-1055	Ensemble de percussion	2
MUS-1150	Piano (secondaire)	2
MUS-1151	Orgue (secondaire)	2
MUS-1152	Clavecin (secondaire)	2
MUS-1153	Guitare (secondaire)	2
MUS-1155	Violon (secondaire)	2
MUS-1158	Contrebasse (secondaire)	2
MUS-1159	Flûte (secondaire)	2
MUS-1162	Saxophone (secondaire)	2
MUS-1170	Harpe (secondaire)	2
MUS-1171	Piano jazz (secondaire)	2
MUS-1172	Chant jazz (secondaire)	2
MUS-1173	Guitare jazz (secondaire)	2
MUS-1176	Basse électrique (secondaire)	2
MUS-1177	Batterie (secondaire)	2
MUS-1180	Trompette jazz (secondaire)	2
MUS-1182	Flûte jazz (secondaire)	2
MUS-4450	Musique de chambre	1
MUS-4451	Combo	1
MUS-4452	Atelier	1

L'étudiant qui souhaite choisir un cours d'instrument secondaire doit s'adresser à la direction de programme.

Règle 5. 0 à 1 crédits parmi :

les cours portant le sigle MUS à l'exception des cours des séries 700, 800 et 900.

Faculté de musique

Baccalauréat en musique

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC en musique, ou l'équivalent

- OU DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Diplôme d'études secondaires

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 300/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 6/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ).

Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien et lui permet également de se bâtir un programme personnel selon ses aptitudes et ses intérêts dans divers champs d'études liés à la musique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale, en vue d'une meilleure compréhension du phénomène musical des points de vue non seulement théorique mais aussi pratique, historique, sociologique, artistique, esthétique.
- Favoriser l'engagement, la sensibilité artistique et l'originalité, dans l'analyse, l'interprétation ou la création d'œuvres, par le biais d'une démarche réflexive et critique.
- Acquérir ou développer, en fonction du domaine de formation, les connaissances et aptitudes particulières requises pour l'exercice de la profession.
- Acquérir les connaissances favorisant une utilisation optimale des ressources techniques ou technologiques disponibles dans le domaine musical.
- Maîtriser les moyens de transmettre son savoir de façon claire, oralement ou par écrit.
- Acquérir les éléments d'une culture générale élargie grâce, notamment, à une ouverture à d'autres domaines connexes du savoir, aux nouvelles technologies, aux musiques récentes, ou à tout autre domaine propice à une diversification des connaissances.

Concentrations

Classique

Jazz et musique populaire

Réalisation audionumérique

Le choix d'une concentration est obligatoire.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Profil entrepreneurial

Le [profil entrepreneurial](#) entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits : trois crédits sur les fondements en entrepreneuriat, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Musique (52 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-1560	Industrie de la musique	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-3700	Gestion de carrière en musique	3

Règle 1. 6 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2

Règle 2. 6 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1051	Atelier de musique baroque	2
MUS-1546	Atelier d'opéra A	1
MUS-1547	Atelier d'opéra B	2
MUS-1548	Ensemble de guitares	1
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2
MUS-4453	Accompagnement (classique)	1
MUS-4454	Accompagnement (jazz)	1

Règle 3. 18 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2150	Piano (principal)	3
MUS-2151	Orgue (principal)	3
MUS-2152	Clavecin (principal)	3
MUS-2153	Guitare (principal)	3
MUS-2154	Chant (principal)	3
MUS-2155	Violon (principal)	3
MUS-2156	Alto (principal)	3
MUS-2157	Violoncelle (principal)	3
MUS-2158	Contrebasse (principal)	3
MUS-2159	Flûte (principal)	3
MUS-2160	Hautbois (principal)	3
MUS-2161	Clarinette (principal)	3
MUS-2162	Saxophone (principal)	3
MUS-2163	Basson (principal)	3
MUS-2164	Trompette (principal)	3
MUS-2165	Cor (principal)	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2166	Trombone (principal)	3
MUS-2167	Euphonium (principal)	3
MUS-2168	Tuba (principal)	3
MUS-2169	Percussion (principal)	3
MUS-2170	Harpe (principal)	3
MUS-2171	Piano jazz (principal)	3
MUS-2172	Chant jazz (principal)	3
MUS-2173	Guitare jazz (principal)	3
MUS-2174	Contrebasse jazz (principal)	3
MUS-2175	Saxophone jazz (principal)	3
MUS-2176	Basse électrique (principal)	3
MUS-2177	Batterie (principal)	3
MUS-2178	Flûte à bec (principal)	3
MUS-2179	Violon jazz (principal)	3
MUS-2180	Trompette jazz (principal)	3
MUS-2199	Instrument (principal)	3

Règle 4. 2 crédits parmi :

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4450	Musique de chambre	1
MUS-4451	Combo	1

Règle 5. 9 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1021	Histoire de la musique populaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à 1970	3
MUS-1022	Histoire de la musique populaire de 1970 à aujourd'hui	3
MUS-2004	Musique, histoire et société I	3
MUS-2005	Musique, histoire et société II	3
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2053	Histoire du jazz II	3

Autres activités

Autres exigences (38 crédits)

L'étudiant doit choisir une concentration. S'adresser à la direction de programme pour procéder au choix.

Règle 1. 3 à 9 crédits

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS.

Pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 53) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit suivre les cours ENT qui y sont prévus.

Règle 2. 0 à 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1497	Introduction à la théorie musicale	2
MUS-1498	Introduction à la formation auditive I	2
MUS-1499	Introduction à la formation auditive II	2

Règle 3. 29 crédits

parmi les cours portant le sigle MUS, y compris les cours de la concentration choisie.

Profils

Profil entrepreneurial (9 crédits)

Le cours MUS-3700, obligatoire au programme, fait partie intégrante du profil.

Les crédits des cours ci-dessous seront cumulés dans la règle 1 du bloc « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12 à 21

Concentrations

Classique (14 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1202	Analyse et écriture I	2
MUS-1203	Analyse et écriture II	2
MUS-2202	Analyse et écriture III	2
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3
MUS-3600	Formation auditive IV	1

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3

Jazz et musique populaire (17 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3
MUS-2250	Analyse et écriture jazz et pop III	3
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1
MUS-3250	Analyse et écriture jazz et pop IV	3

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-1514	Acoustique et théorie audio numérique	3

Réalisation audio numérique (15 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1514	Acoustique et théorie audio numérique	3
MUS-1515	Prise de son	3
MUS-2504	Mixage audio numérique	3
MUS-2505	Design et postproduction audio numériques	3

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3

Faculté de musique

Baccalauréat en musique - composition

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC en musique, ou l'équivalent
- OU DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'[audition instrumentale](#)
- ET présenter un portfolio de compositions musicales jugé satisfaisant

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Portfolio

Le portfolio constitue un élément du dossier d'admission du candidat. Il permet au comité d'admission d'estimer ses chances de succès dans ce programme. Le portfolio doit comprendre les éléments suivants :

- au moins deux compositions notées sur partition en format papier ou numérique (plateforme de téléchargement au choix du candidat);
- l'enregistrement de ces compositions, si disponible (la qualité de l'enregistrement n'est pas un critère d'évaluation);
- une lettre d'intention;
- un curriculum vitæ;
- toutes autres pièces jugées pertinentes par le candidat.

Ce portfolio doit être acheminé à la [Faculté de musique](#), à l'attention de l'agente de gestion des études du premier cycle, et avoir comme objet « Portfolio dossier d'admission ». Aucun portfolio ne sera remis aux candidats.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires Et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'[audition instrumentale](#)
- ET présenter un portfolio de compositions musicales jugé satisfaisant

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Diplôme d'études secondaires

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Portfolio

Le portfolio constitue un élément du dossier d'admission du candidat. Il permet au comité d'admission d'estimer ses chances de succès dans ce programme. Le portfolio doit comprendre les éléments suivants :

- au moins deux compositions notées sur partition en format papier ou numérique (plateforme de téléchargement au choix du candidat);
- l'enregistrement de ces compositions, si disponible (la qualité de l'enregistrement n'est pas un critère d'évaluation);

- une lettre d'intention;
- un curriculum vitæ;
- toutes autres pièces jugées pertinentes par le candidat.

Ce portfolio doit être acheminé à la [Faculté de musique](#), à l'attention de l'agente de gestion des études du premier cycle, et avoir comme objet « Portfolio dossier d'admission ». Aucun portfolio ne sera remis aux candidats.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'[audition instrumentale](#)
- ET présenter un portfolio de compositions musicales jugé satisfaisant

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Portfolio

Le portfolio constitue un élément du dossier d'admission du candidat. Il permet au comité d'admission d'estimer ses chances de succès dans ce programme. Le portfolio doit comprendre les éléments suivants :

- au moins deux compositions notées sur partition en format papier ou numérique (plateforme de téléchargement au choix du candidat);
- l'enregistrement de ces compositions, si disponible (la qualité de l'enregistrement n'est pas un critère d'évaluation);
- une lettre d'intention;
- un curriculum vitæ;
- toutes autres pièces jugées pertinentes par le candidat.

Ce portfolio doit être acheminé à la [Faculté de musique](#), à l'attention de l'agente de gestion des études du premier cycle, et avoir comme objet « Portfolio dossier d'admission ». Aucun portfolio ne sera remis aux candidats.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les

candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 300/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 6/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ).

Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en composition. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale, en vue d'une meilleure compréhension du phénomène musical des points de vue non seulement théorique mais aussi pratique, historique, sociologique, artistique, esthétique.
- Favoriser l'engagement, la sensibilité artistique et l'originalité, dans l'analyse, l'interprétation ou la création d'œuvres, par le biais d'une démarche réflexive et critique.
- Acquérir ou développer, en fonction du domaine de formation, les connaissances et aptitudes particulières requises pour l'exercice de la profession.
- Acquérir les connaissances favorisant une utilisation optimale des ressources techniques ou technologiques disponibles dans le domaine musical.
- Maîtriser les moyens de transmettre son savoir de façon claire, oralement ou par écrit.
- Acquérir les éléments d'une culture générale élargie grâce, notamment, à une ouverture à d'autres domaines connexes du savoir, aux nouvelles technologies, aux musiques récentes, ou à tout autre domaine propice à une diversification des connaissances.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Composition (81 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-1280	Écriture et composition I	3
MUS-1282	Instrumentation	3
MUS-1285	Initiation au contrepoint	1
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-1281	Écriture et composition II	3
MUS-1283	Orchestration	3
MUS-2005	Musique, histoire et société II	3
MUS-2504	Mixage audionumérique	3
MUS-1130	Initiation à la direction d'orchestre	1
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1515	Prise de son	3
MUS-2010	Musique à l'image : théorie et analyse	3
MUS-2280	Écriture et composition III	3
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-2011	Musique à l'image : techniques et pratique	3
MUS-2281	Écriture et composition IV	3
MUS-2284	Composition de musique de film	3
MUS-2505	Design et postproduction audionumériques	3
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-3280	Techniques actuelles de composition	3
MUS-3282	Composition audionumérique I	3
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3
MUS-2012	Musique interactive	3
MUS-3281	Composition des musiques populaires	3
MUS-3283	Composition audionumérique II	3

Règle 1. 4 crédits parmi :

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2

Règle 2. 2 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1
MUS-3600	Formation auditive IV	1

Règle 3. 2 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1150	Piano (secondaire)	2
MUS-1151	Orgue (secondaire)	2
MUS-1152	Clavecin (secondaire)	2
MUS-1153	Guitare (secondaire)	2
MUS-1155	Violon (secondaire)	2
MUS-1158	Contrebasse (secondaire)	2
MUS-1159	Flûte (secondaire)	2
MUS-1162	Saxophone (secondaire)	2
MUS-1170	Harpe (secondaire)	2
MUS-1171	Piano jazz (secondaire)	2
MUS-1172	Chant jazz (secondaire)	2
MUS-1173	Guitare jazz (secondaire)	2
MUS-1176	Basse électrique (secondaire)	2
MUS-1177	Batterie (secondaire)	2
MUS-1180	Trompette jazz (secondaire)	2
MUS-1182	Flûte jazz (secondaire)	2

Autres activités

Autres exigences (9 crédits)

Règle 1. 3 à 9 crédits

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS.

Pour diplômer, l'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 53) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.

Règle 2. 0 à 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1480	Eutonie I	3
MUS-1497	Introduction à la théorie musicale	2
MUS-1498	Introduction à la formation auditive I	2
MUS-1499	Introduction à la formation auditive II	2
MUS-1560	Industrie de la musique	3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique	3

Profils

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
--------------	--------------	-----------------------

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12 à 21

Faculté de musique

Baccalauréat en musique - interprétation classique

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC en musique, ou l'équivalent
- OU DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributifs aux différents programmes de baccalauréat.

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Diplôme d'études secondaires

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 300/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 6/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE).

Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation classique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale, en vue d'une meilleure compréhension du phénomène musical des points de vue non seulement théorique mais aussi pratique, historique, sociologique, artistique, esthétique.
- Favoriser l'engagement, la sensibilité artistique et l'originalité, dans l'analyse, l'interprétation ou la création d'œuvres, par le biais d'une démarche réflexive et critique.
- Acquérir ou développer, en fonction du domaine de formation, les connaissances et aptitudes particulières requises pour l'exercice de la profession.
- Acquérir les connaissances favorisant une utilisation optimale des ressources techniques ou technologiques disponibles dans le domaine musical.
- Maîtriser les moyens de transmettre son savoir de façon claire, oralement ou par écrit.
- Acquérir les éléments d'une culture générale élargie grâce, notamment, à une ouverture à d'autres domaines connexes du savoir, aux nouvelles technologies, aux musiques récentes, ou à tout autre domaine propice à une diversification des connaissances.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Conditions de poursuite des études

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation classique. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

Profil entrepreneurial

Le [profil entrepreneurial](#) entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits : trois crédits sur les fondements en entrepreneuriat, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Interprétation classique (81 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1202	Analyse et écriture I	2
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-2004	Musique, histoire et société I	3
MUS-1203	Analyse et écriture II	2
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-2005	Musique, histoire et société II	3
MUS-2202	Analyse et écriture III	2
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3
MUS-3600	Formation auditive IV	1
MUS-3320	Pédagogie instrumentale	3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique	3
MUS-4450	Musique de chambre	1
MUS-4450	Musique de chambre	1

Règle 1. 6 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2

Règle 2. 6 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1051	Atelier de musique baroque	2
MUS-1546	Atelier d'opéra A	1
MUS-1547	Atelier d'opéra B	2
MUS-1548	Ensemble de guitares	1
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2
MUS-4453	Accompagnement (classique)	1

Règle 3. 30 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-3550	Piano (concentration)	5
MUS-3551	Orgue (concentration)	5
MUS-3552	Clavecin (concentration)	5
MUS-3553	Guitare (concentration)	5
MUS-3554	Chant (concentration)	5
MUS-3555	Violon (concentration)	5
MUS-3556	Alto (concentration)	5
MUS-3557	Violoncelle (concentration)	5
MUS-3558	Contrebasse (concentration)	5
MUS-3559	Flûte (concentration)	5
MUS-3560	Hautbois (concentration)	5
MUS-3561	Clarinette (concentration)	5
MUS-3562	Saxophone (concentration)	5
MUS-3563	Basson (concentration)	5
MUS-3564	Trompette (concentration)	5
MUS-3565	Cor (concentration)	5
MUS-3566	Trombone (concentration)	5
MUS-3567	Euphonium (concentration)	5
MUS-3568	Tuba (concentration)	5
MUS-3569	Percussion (concentration)	5
MUS-3570	Harpe (concentration)	5
MUS-3578	Flûte à bec (concentration)	5
MUS-3599	Instrument (concentration)	5

Règle 4. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3

Règle 5. 6 crédits parmi :

les cours portant le sigle MUS.

Autres activités

Autres exigences (9 crédits)

Règle 1. 3 à 9 crédits parmi

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS.

Pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 53) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit suivre les cours ENT qui y sont prévus.

Règle 2. 0 à 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1497	Introduction à la théorie musicale	2
MUS-1498	Introduction à la formation auditive I	2
MUS-1499	Introduction à la formation auditive II	2
MUS-1560	Industrie de la musique	3

Profils

Profil entrepreneurial (9 crédits)

Le cours MUS-3700, obligatoire au programme, fait partie intégrante du profil.
Les crédits des cours ci-dessous seront cumulés dans la règle 1 du bloc « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12 à 21

Faculté de musique

Baccalauréat en musique - interprétation jazz et musique populaire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC en musique, ou l'équivalent
- OU DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat titulaire d'un DEC technique

Le candidat titulaire d'un DEC technique est invité à vérifier sur le site des [DEC-BAC et passerelles](#) s'il peut être admis sur la base d'une entente DEC-BAC ou bénéficier d'une passerelle.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Diplôme d'études secondaires

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- ET réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 300/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 6/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ).

Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation jazz et musique populaire. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale, en vue d'une meilleure compréhension du phénomène musical des points de vue non seulement théorique mais aussi pratique, historique, sociologique, artistique, esthétique.
- Favoriser l'engagement, la sensibilité artistique et l'originalité, dans l'analyse, l'interprétation ou la création d'œuvres, par le biais d'une démarche réflexive et critique.
- Acquérir ou développer, en fonction du domaine de formation, les connaissances et aptitudes particulières requises pour l'exercice de la profession.
- Acquérir les connaissances favorisant une utilisation optimale des ressources techniques ou technologiques disponibles dans le domaine musical.
- Maîtriser les moyens de transmettre son savoir de façon claire, oralement ou par écrit.
- Acquérir les éléments d'une culture générale élargie grâce, notamment, à une ouverture à d'autres domaines connexes du savoir, aux nouvelles technologies, aux musiques récentes, ou à tout autre domaine propice à une diversification des connaissances.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Conditions de poursuite des études

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation jazz et musique populaire. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Interprétation jazz et musique populaire (81 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-2250	Analyse et écriture jazz et pop III	3
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1
MUS-2005	Musique, histoire et société II	3
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1
MUS-3250	Analyse et écriture jazz et pop IV	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1056	Improvisation jazz I	2
MUS-2056	Improvisation jazz II	2

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2053	Histoire du jazz II	3

Règle 2. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1020	Cultures musicales du monde	3
MUS-1021	Histoire de la musique populaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à 1970	3
MUS-1022	Histoire de la musique populaire de 1970 à aujourd'hui	3
MUS-2004	Musique, histoire et société I	3
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2053	Histoire du jazz II	3

Règle 3. 4 crédits

Réussir le cours suivant à quatre sessions différentes :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4451	Combo	1

Règle 4. 6 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2

Règle 5. 6 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1051	Atelier de musique baroque	2
MUS-1546	Atelier d'opéra A	1
MUS-1547	Atelier d'opéra B	2
MUS-1548	Ensemble de guitares	1
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4453	Accompagnement (classique)	1
MUS-4454	Accompagnement (jazz)	1

Règle 6. 30 crédits parmi :

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-3571	Piano jazz (concentration)	5
MUS-3572	Chant jazz (concentration)	5
MUS-3573	Guitare jazz (concentration)	5
MUS-3574	Contrebasse jazz (concentration)	5
MUS-3575	Saxophone jazz (concentration)	5
MUS-3576	Basse électrique (concentration)	5
MUS-3577	Batterie (concentration)	5
MUS-3579	Violon jazz (concentration)	5
MUS-3580	Trompette jazz (concentration)	5
MUS-3582	Flûte jazz (concentration)	5
MUS-3599	Instrument (concentration)	5

Règle 7. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3

Autres activités

Autres exigences (9 crédits)

Règle 1. 3 à 9 crédits parmi

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS.

Pour diplômer, l'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 53) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.

Règle 2. 0 à 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1497	Introduction à la théorie musicale	2
MUS-1498	Introduction à la formation auditive I	2
MUS-1499	Introduction à la formation auditive II	2
MUS-1560	Industrie de la musique	3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique	3

Profils

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12 à 21

Faculté de musique

Baccalauréat en musique - musicologie

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Tout DEC

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Diplôme d'études secondaires

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

Études hors Canada

Candidat admissible en [année préparatoire en musique](#)

- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Tests de classement

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement en formation auditive, afin d'évaluer son niveau de connaissances et d'habiletés dans cette discipline. De plus, les candidats adultes ou non titulaires d'un DEC en musique doivent également se soumettre à un test de classement en théorie musicale.

Selon les résultats obtenus aux tests de formation auditive, le candidat peut se voir imposer la réussite des deux cours suivants : MUS-1498 et MUS-1499, Introduction à la formation auditive I et II. Concernant la théorie musicale, le candidat peut se voir imposer la réussite du cours MUS-1497, Introduction à la théorie musicale. Ces trois cours sont néanmoins contributives aux différents programmes de baccalauréat.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 300/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 6/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ).

Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien qui est dans un cheminement en musicologie. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale, en vue d'une meilleure compréhension du phénomène musical des points de vue non seulement théorique mais aussi pratique, historique, sociologique, artistique, esthétique.
- Favoriser l'engagement, la sensibilité artistique et l'originalité, dans l'analyse, l'interprétation ou la création d'œuvres, par le biais d'une démarche réflexive et critique.
- Acquérir ou développer, en fonction du domaine de formation, les connaissances et aptitudes particulières requises pour l'exercice de la profession.
- Acquérir les connaissances favorisant une utilisation optimale des ressources techniques ou technologiques disponibles dans le domaine musical.
- Maîtriser les moyens de transmettre son savoir de façon claire, oralement ou par écrit.
- Acquérir les éléments d'une culture générale élargie grâce, notamment, à une ouverture à d'autres domaines connexes du savoir, aux nouvelles technologies, aux musiques récentes, ou à tout autre domaine propice à une diversification des connaissances.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Musicologie (78 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1080	Initiation à la musicologie	3
MUS-1202	Analyse et écriture I	2
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-2004	Musique, histoire et société I	3
MUS-1081	Musicologie I	3
MUS-1203	Analyse et écriture II	2
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-2005	Musique, histoire et société II	3
MUS-1020	Cultures musicales du monde	3
MUS-1082	Colloquium I	1
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2081	Musicologie II	3
MUS-2202	Analyse et écriture III	2

Cours	Titre	Crédits exigés
ANL-3020	Advanced English II	3
MUS-1083	Colloquium II	1
MUS-2053	Histoire du jazz II	3
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3
MUS-1021	Histoire de la musique populaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à 1970	3
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-1022	Histoire de la musique populaire de 1970 à aujourd'hui	3
MUS-2201	Analyse de la musique populaire	3
MUS-3010	Dissertation de fin de baccalauréat	3
MUS-3081	Intégration des connaissances en musicologie	3

Règle 1. 8 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1150	Piano (secondaire)	2
MUS-1151	Orgue (secondaire)	2
MUS-1152	Clavecin (secondaire)	2
MUS-1153	Guitare (secondaire)	2
MUS-1154	Chant (secondaire)	2
MUS-1155	Violon (secondaire)	2
MUS-1156	Alto (secondaire)	2
MUS-1157	Violoncelle (secondaire)	2
MUS-1158	Contrebasse (secondaire)	2
MUS-1159	Flûte (secondaire)	2
MUS-1160	Hautbois (secondaire)	2
MUS-1161	Clarinette (secondaire)	2
MUS-1162	Saxophone (secondaire)	2
MUS-1163	Basson (secondaire)	2
MUS-1164	Trompette (secondaire)	2
MUS-1165	Cor (secondaire)	2
MUS-1166	Trombone (secondaire)	2
MUS-1167	Euphonium (secondaire)	2
MUS-1168	Tuba (secondaire)	2
MUS-1169	Percussion (secondaire)	2
MUS-1170	Harpe (secondaire)	2
MUS-1171	Piano jazz (secondaire)	2
MUS-1172	Chant jazz (secondaire)	2
MUS-1173	Guitare jazz (secondaire)	2
MUS-1174	Contrebasse jazz (secondaire)	2
MUS-1175	Saxophone jazz (secondaire)	2
MUS-1176	Basse électrique (secondaire)	2
MUS-1177	Batterie (secondaire)	2
MUS-1178	Flûte à bec (secondaire)	2
MUS-1179	Violon jazz (secondaire)	2
MUS-1180	Trompette jazz (secondaire)	2
MUS-1182	Flûte jazz (secondaire)	2

Les cours MUS-1150 à MUS-1180 et le cours MUS-1182 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Règle 2. 6 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-4400	Chant choral	2
MUS-4401	Jazz vocal	2
MUS-4402	Orchestre	2
MUS-4403	Orchestre à vent	2
MUS-4404	Stage band	2

Règle 3. 1 crédit parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1
MUS-3600	Formation auditive IV	1

Règle 4. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3

Autres activités

Autres exigences - musicologie (12 crédits)

Règle 1. 6 crédits parmi :

Tous les cours portant le sigle MUS.

Règle 2. 3 à 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1497	Introduction à la théorie musicale	2
MUS-1498	Introduction à la formation auditive I	2
MUS-1499	Introduction à la formation auditive II	2
MUS-1560	Industrie de la musique	3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique	3

Règle 3. 0 à 3 crédits parmi :

tous les cours de premier cycle, à l'exception de ceux portant le sigle MUS, les cours de français correctif et les cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2010.

Profils

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12 à 21

Faculté de musique

Certificat en musique - culture musicale

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Certificat

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Tout DEC

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 361/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 8/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce programme vise à stimuler la curiosité intellectuelle et artistique de l'étudiant à l'égard de la musique et lui permet d'acquérir des connaissances dans les domaines propres à favoriser la compréhension du phénomène musical, du point de vue historique, artistique et esthétique.

Objectifs

Le certificat en culture musicale permet à l'étudiant d'atteindre au moins l'un des objectifs suivants ou de développer l'une des compétences suivantes :

- découvrir les multiples facettes du phénomène musical;
- acquérir des connaissances de base du langage musical;
- enrichir sa culture et ses connaissances générales;
- s'ouvrir à la diversité musicale;
- reconnaître les principaux genres et styles musicaux;
- associer la diversité et l'évolution des styles musicaux aux contextes sociaux et historiques dans lesquels ils se sont développés.

Insertion dans un autre programme

Ce certificat peut entrer dans la composition d'un [baccalauréat multidisciplinaire](#).

Structure du programme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Culture musicale (27 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-1020	Cultures musicales du monde	3
MUS-1021	Histoire de la musique populaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à 1970	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1022	Histoire de la musique populaire de 1970 à aujourd'hui	3
MUS-1560	Industrie de la musique	3
MUS-1707	Chefs-d'oeuvre de l'histoire de la musique	3
MUS-1709	Chefs-d'oeuvre de l'opéra	3
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2053	Histoire du jazz II	3

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
ETN-1107	Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du Nord	3
MUS-1023	Histoire de la musique au Québec	3
MUS-4024	Gérer sa carrière musicale sur les plateformes numériques	3
MUS-4026	Écouter la musique ensemble	3
THT-2010	Voyage dans l'univers de Robert Lepage	3

Faculté de musique

Certificat en réalisation audionumérique

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Certificat

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Note : Deux des cours obligatoires n'étant offerts qu'à la session d'hiver, un candidat admis à l'hiver devra étaler le programme sur trois sessions.

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Études au Québec

- Tout DEC

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portable que l'on apportera à la classe (Mac ou PC), un système d'exploitation à jour et de la mémoire vive suffisamment puissante pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio. Il y a de nombreux modèles et marques à des prix accessibles, ainsi que des ressources en ligne pour vous guider dans votre choix;
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone de qualité acceptable (ex. : SM57 ou SM58 de Shure, B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique).

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portable que l'on apportera à la classe (Mac ou PC), un système d'exploitation à jour et de la mémoire vive suffisamment puissante pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio. Il y a de nombreux modèles et marques à des prix accessibles, ainsi que des ressources en ligne pour vous guider dans votre choix;
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone de qualité acceptable (ex. : SM57 ou SM58 de Shure, B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);

- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audio numérique). Critères de sélection La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audio numérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portable que l'on apportera à la classe (Mac ou PC), un système d'exploitation à jour et de la mémoire vive suffisamment puissante pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio. Il y a de nombreux modèles et marques à des prix accessibles, ainsi que des ressources en ligne pour vous guider dans votre choix;
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone de qualité acceptable (ex. : SM57 ou SM58 de Shure, B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audio numérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audio numérique);
- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audio numérique). Critères de sélection La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 361/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 8/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ).

Contingentement - capacité d'accueil

Le certificat en réalisation audionumérique a une [capacité d'accueil limitée](#) à 40 places par session d'admission.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce certificat vise à offrir une formation de base dans le domaine de la réalisation audionumérique. L'audionumérisation est incontournable dans toutes les sphères de la pratique musicale. Le programme a pour objectif de doter l'étudiant d'une formation de base pratique, théorique et critique solide afin qu'il puisse entreprendre et poursuivre des activités de création de façon autonome et éclairée en réalisation audionumérique. En axant avant tout la formation sur les principes régissant la création en milieu audionumérique, le programme permet à l'étudiant d'exploiter au maximum l'appareillage auquel il a déjà accès, tout en le préparant à s'adapter à un grand éventail de situations. Une fois le certificat complété, le candidat sera en mesure de réaliser des projets de création audionumérique de leur conception à leur finalisation. Le certificat en réalisation audionumérique est construit de façon à favoriser l'acquisition de connaissances fondamentales et de techniques de base, tout en stimulant la créativité, notamment en mettant l'accent sur l'apprentissage à travers la réalisation de projets.

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'initier l'étudiant aux théories et aux concepts propres à la réalisation audionumérique et de lui apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets de création. Plus particulièrement, les objectifs du certificat sont les suivants :

- se familiariser avec les notions de base dans le domaine de l'acoustique et de l'audionumérique;
- acquérir des habiletés techniques et auditives fondamentales afin d'optimiser le processus de réalisation audionumérique;
- être capable d'élaborer des sons créatifs par diverses techniques de synthèse et d'échantillonnage;
- être en mesure de mener à terme divers types de projets audionumériques de qualité (ex. : projets musicaux, trames sonores);
- en étant exposé à un large éventail de traditions musicales, l'étudiant sera mieux en mesure de saisir les codes particuliers à certains courants, genres ou styles musicaux, de façon à les appliquer dans le cadre d'activités de création;
- évoluant dans un cadre universitaire, l'étudiant développera et consolidera par la même occasion son sens critique, de même que ses capacités de communication.

Insertion dans un autre programme

Ce certificat peut entrer dans la composition d'un [baccalauréat multidisciplinaire](#).

Structure du programme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Réalisation audionumérique (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3
MUS-1515	Prise de son	3
MUS-1560	Industrie de la musique	3
MUS-2010	Musique à l'image : théorie et analyse	3
MUS-2011	Musique à l'image : techniques et pratique	3
MUS-2012	Musique interactive	3
MUS-2504	Mixage audionumérique	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-2505	Design et postproduction audionumériques	3
MUS-1516	Projet de réalisation audionumérique I	1
MUS-1517	Projet de réalisation audionumérique II	2

Règle 1. 3 crédits parmi :

Carrière et création (sans exigence de formation préalable)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARC-3103	Acoustique architecturale	3
MUS-1010	Introduction à la création audio et visuelle numérique	3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique	3
MUS-4024	Gérer sa carrière musicale sur les plateformes numériques	3

Traditions musicales (sans exigence de formation préalable)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1020	Cultures musicales du monde	3
MUS-1021	Histoire de la musique populaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à 1970	3
MUS-1022	Histoire de la musique populaire de 1970 à aujourd'hui	3
MUS-1497	Introduction à la théorie musicale	2
MUS-1498	Introduction à la formation auditive I	2
MUS-1499	Introduction à la formation auditive II	2
MUS-1704	Formation à la vie culturelle	3
MUS-1707	Chefs-d'oeuvre de l'histoire de la musique	3
MUS-1708	Initiation aux musiques latines	3
MUS-1709	Chefs-d'oeuvre de l'opéra	3
MUS-1713	Chefs-d'oeuvre de la musique pour orchestre	3
MUS-2052	Histoire du jazz I	3
MUS-2053	Histoire du jazz II	3
MUS-3023	Musiques populaires IV	3

Traditions musicales (formation musicale préalable de niveau collégial recommandée)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1023	Histoire de la musique au Québec	3
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-4400	Chant choral	2

Faculté de musique

Maîtrise en musique - composition - avec mémoire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique - composition, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical peut être admissible (voir scolarité préparatoire).

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en musique – composition.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme.

Le candidat ne pourra être admis que si un professeur accepte d'agir à titre de directeur de recherche et qu'il confirme son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Même si la connaissance du français n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en français. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension du français et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'École de langues de l'Université Laval). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en anglais. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions, dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
 - la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études
 - les objectifs de carrière qu'il poursuit

- un portfolio de ses travaux de création musicale
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de prononcer la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances des diverses techniques actuelles de la composition de même que de développer et de perfectionner ses propres techniques d'écriture. À cet égard, l'étudiant devra faire la preuve, par la réalisation d'œuvres musicales originales et la rédaction de textes analytiques, qu'il a acquis les connaissances, les habiletés et l'autonomie nécessaires à l'exercice du métier de compositeur.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit faire approuver son projet de recherche par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Composition (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6021	Composition I	3

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6022	Composition II	3
MUS-6023	Composition III	3
MUS-6058	Techniques et esthétiques des musiques nouvelles	3

Règle 1. 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3

Règle 2. 3 crédits

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6821	Activité de recherche - mémoire 1	3
MUS-6822	Activité de recherche - mémoire 2	7
MUS-6823	Activité de recherche - mémoire 3	7
MUS-6824	Activité de recherche - mémoire 4	7

Faculté de musique

Maîtrise en musique - interprétation (accompagnement - musique de chambre)

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique - interprétation, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical peut être admissible.

Audition

Une audition instrumentale est obligatoire.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en musique – interprétation.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Même si la connaissance du français n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en français. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension du français et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en anglais. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
 - la démarche d'interprétation, de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ses études
 - les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom et son instrument à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise de son instrument et, par le biais d'un processus de recherche-crédation, d'approfondir ses connaissances touchant son répertoire et d'intégrer ces éléments dans une interprétation juste.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est précisé dans la [réglementation](#) de l'enseignement instrumental.

Travail de rédaction

Les exigences concernant les travaux sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 19 crédits

Activités de formation communes

Accompagnement - musique de chambre (45 crédits)

Le cours MUS-6172 doit être réussi trois fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6172	Accompagnement - musique de chambre	6
MUS-6172	Accompagnement - musique de chambre	6
MUS-6172	Accompagnement - musique de chambre	6
MUS-6173	Récital - accompagnement	6

Règle 1. 6 à 9 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3

Règle 2. 12 à 15 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6059	Jeu scénique d'opéra	2
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-6164	Ensemble de guitares	1
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I	1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II	2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III	3
MUS-7004	Projet dirigé I	1
MUS-7005	Projet dirigé II	2
MUS-7006	Projet dirigé III	3
MUS-7182	Atelier d'opéra A	1
MUS-7183	Atelier d'opéra B	2
MUS-7400	Chant choral	2
MUS-7401	Jazz vocal	2
MUS-7402	Orchestre	2
MUS-7403	Orchestre à vent	2
MUS-7404	Stage Band	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1
MUS-7452	Atelier	1
MUS-7453	Accompagnement (classique)	1
MUS-7454	Accompagnement (jazz)	1

Faculté de musique

Maîtrise en musique - interprétation (auteur-compositeur-interprète)

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique - interprétation, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical peut être admissible.

Audition

Une audition instrumentale est obligatoire.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en musique – interprétation.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Même si la connaissance du français n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en français. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension du français et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en anglais. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
 - la démarche d'interprétation, de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ses études
 - les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom et son instrument à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise de son instrument et, par le biais d'un processus de recherche-crédation, d'approfondir ses connaissances touchant son répertoire et d'intégrer ces éléments dans une interprétation juste.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est précisé dans la [réglementation](#) de l'enseignement instrumental.

Travail de rédaction

Les exigences concernant les travaux sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 19 crédits

Activités de formation communes

Auteur-compositeur-interprète (45 crédits)

Le cours MUS-6176 doit être réussi trois fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6176	Auteur-compositeur-interprète	6
MUS-6176	Auteur-compositeur-interprète	6
MUS-6176	Auteur-compositeur-interprète	6
MUS-6177	Récital - auteur-compositeur-interprète	6
MUS-7300	Gestion de projet en studio I	2
MUS-7301	Gestion de projet en studio II	3

Règle 1. 4 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1
MUS-7452	Atelier	1

Règle 2. 6 à 9 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3

Règle 3. 3 à 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6059	Jeu scénique d'opéra	2
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-6164	Ensemble de guitares	1
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I	1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II	2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III	3
MUS-7004	Projet dirigé I	1
MUS-7005	Projet dirigé II	2
MUS-7006	Projet dirigé III	3
MUS-7182	Atelier d'opéra A	1
MUS-7183	Atelier d'opéra B	2
MUS-7400	Chant choral	2
MUS-7401	Jazz vocal	2
MUS-7402	Orchestre	2
MUS-7403	Orchestre à vent	2
MUS-7404	Stage Band	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1
MUS-7452	Atelier	1
MUS-7453	Accompagnement (classique)	1
MUS-7454	Accompagnement (jazz)	1

Faculté de musique

Maîtrise en musique - interprétation (orchestre - musique de chambre)

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique - interprétation, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical peut être admissible.

Audition

Une audition instrumentale est obligatoire.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en musique – interprétation.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Même si la connaissance du français n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en français. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension du français et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en anglais. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
 - la démarche d'interprétation, de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ses études

- les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom et son instrument à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise de son instrument et, par le biais d'un processus de recherche-crédation, d'approfondir ses connaissances touchant son répertoire et d'intégrer ces éléments dans une interprétation juste.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est précisé dans la [réglementation](#) de l'enseignement instrumental.

Travail de rédaction

Les exigences concernant les travaux sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 19 crédits

Activités de formation communes

Orchestre - musique de chambre (45 crédits)

Le cours MUS-6174 doit être réussi trois fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6174	Orchestre - musique de chambre	6
MUS-6174	Orchestre - musique de chambre	6
MUS-6174	Orchestre - musique de chambre	6
MUS-6175	Récital - orchestre - musique de chambre	6

Règle 1. 6 à 9 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3

Règle 2. 12 à 15 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6059	Jeu scénique d'opéra	2
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-6164	Ensemble de guitares	1
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I	1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II	2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III	3
MUS-7004	Projet dirigé I	1
MUS-7005	Projet dirigé II	2
MUS-7006	Projet dirigé III	3
MUS-7182	Atelier d'opéra A	1
MUS-7183	Atelier d'opéra B	2
MUS-7400	Chant choral	2
MUS-7401	Jazz vocal	2
MUS-7402	Orchestre	2
MUS-7403	Orchestre à vent	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7452	Atelier	1
MUS-7453	Accompagnement (classique)	1
MUS-7454	Accompagnement (jazz)	1

Faculté de musique

Maîtrise en musique - interprétation (soliste)

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique - interprétation, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical peut être admissible.

Audition

Une audition instrumentale est obligatoire.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en musique – interprétation.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Même si la connaissance du français n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en français. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension du français et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en anglais. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
 - la démarche d'interprétation, de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ses études

- les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise de son instrument et, par le biais d'un processus de recherche-crédation, d'approfondir ses connaissances touchant son répertoire et d'intégrer ces éléments dans une interprétation juste.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est précisé dans la [réglementation](#) de l'enseignement instrumental.

Travail de rédaction

Les exigences concernant les travaux sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 19 crédits

Activités de formation communes

Soliste (45 crédits)

Le cours MUS-6170 doit être réussi trois fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6170	Instrument soliste	6
MUS-6170	Instrument soliste	6
MUS-6170	Instrument soliste	6
MUS-6171	Récital - instrument soliste	6

Règle 1. 4 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1
MUS-7452	Atelier	1

Règle 2. 6 à 9 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3

Règle 3. 8 à 11 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6059	Jeu scénique d'opéra	2
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-6164	Ensemble de guitares	1
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I	1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II	2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III	3
MUS-7004	Projet dirigé I	1
MUS-7005	Projet dirigé II	2
MUS-7006	Projet dirigé III	3
MUS-7182	Atelier d'opéra A	1
MUS-7183	Atelier d'opéra B	2
MUS-7400	Chant choral	2
MUS-7401	Jazz vocal	2
MUS-7402	Orchestre	2
MUS-7403	Orchestre à vent	2
MUS-7404	Stage Band	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7452	Atelier	1
MUS-7453	Accompagnement (classique)	1
MUS-7454	Accompagnement (jazz)	1

Faculté de musique

Maîtrise en musique - musicologie - avec mémoire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique - musicologie, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical peut être admissible (voir scolarité préparatoire).

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en musique – musicologie.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

Pour connaître les champs de recherche des professeurs, référez-vous aux fiches des professeurs disponibles sur le site de la [Faculté de musique](#).

Le professeur qui a accepté d'agir à titre de directeur de recherche doit confirmer son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ)
- OU du cours FLE-3002 Français avancé : grammaire et rédaction I (ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue.

Au moment de son admission, le candidat diplômé d'une université non anglophone doit satisfaire à l'exigence de langue anglaise selon l'une des modalités suivantes :

- par la réussite du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70
- ou par la réussite du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990
- ou par la réussite du cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou d'un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Les cours de langues sont non contributoires au programme.

Aucune réponse d'admission ne sera transmise avant la réception des résultats de ce test. Le test devra avoir été réussi depuis moins de deux ans et le résultat devra être transmis au moment de la demande d'admission.

Le résultat doit être transmis au Bureau du registraire de l'Université Laval au plus tard :

- le 15 août pour une admission à la session d'automne
- le 1^{er} décembre pour une admission à la session d'hiver

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
 - la démarche de recherche ou de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ses études
 - les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche;
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français
- pour le candidat non anglophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test d'anglais

La direction de programme peut demander au candidat qui n'a pas fait ses études en musique à l'Université Laval de fournir des copies des descriptions officielles des cours pertinents à l'admission à ce programme (par exemple, histoire de la musique, musicologie, méthodologie, introduction à la recherche, analyse) et, si possible, des plans de cours.

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant, par une étude des sources musicales et bibliographiques, d'approfondir ses connaissances dans un domaine de la musicologie et d'acquérir la méthode appropriée à la recherche. Par son mémoire en particulier, l'étudiant devra faire la preuve qu'il a acquis la rigueur qui s'impose dans l'application d'une méthode scientifique et une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Concentrations

Musicologie (recherche-création)

Musicologie (recherche)

Le choix d'une concentration est obligatoire.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard avant la fin de la troisième session d'inscription.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Musicologie (6 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6095	Fondements de la démarche de recherche	3
MUS-7701	Colloquium III	1
MUS-7702	Colloquium IV	2

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6841	Activité de recherche - mémoire 1	9
MUS-6842	Activité de recherche - mémoire 2	7
MUS-6843	Activité de recherche - mémoire 3	7
MUS-6844	Activité de recherche - mémoire 4	7

Concentrations

Musicologie (recherche) (9 crédits)

Règle 1. 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6700	Séminaire de recherche-crédation	3
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3

Règle 2. 3 crédits

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme. Les cours doivent être de deuxième cycle (niveau 6000) ou intercycle (niveau 7000) et jugés pertinents en regard du plan d'études de l'étudiant et des objectifs du programme.

Musicologie (recherche-crédation) (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6700	Séminaire de recherche-crédation	3
MUS-7101	Projet de recherche-crédation I	3
MUS-7102	Projet de recherche-crédation II	3

Faculté de musique

Maîtrise en musique - pédagogie instrumentale

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine peut être admissible (voir scolarité préparatoire).

Audition

Une audition instrumentale est obligatoire.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en musique.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par :

- la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 500 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 14 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ)
- OU la réussite du cours FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue.

Au moment de son admission, le candidat diplômé d'une université non anglophone doit satisfaire à l'exigence de langue anglaise par la réussite :

- du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70
- OU du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990
- OU du cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou à un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Les cours de langues sont non contributives au programme.

Aucune réponse d'admission ne sera transmise avant la réception des résultats de ce test. Le test devra avoir été réussi depuis moins de deux ans et le résultat devra être transmis au moment de la demande d'admission.

Le résultat doit être transmis au Bureau du registraire de l'Université Laval au plus tard :

- le 15 août pour une admission à la session d'automne
- le 1^{er} décembre pour une admission à la session d'hiver

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :

- les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
- la démarche d'interprétation, de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ses études
- les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français
- pour le candidat non anglophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test d'anglais

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 19 crédits

Activités de formation communes

Pédagogie instrumentale (45 crédits)

Le cours MUS-6190 doit être réussi quatre fois avec cumul des crédits acquis.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6069	Séminaire : innover en pédagogie instrumentale	3
MUS-6079	Didactique instrumentale	3
MUS-6087	Projet d'intervention	6
MUS-6088	Atelier en pédagogie instrumentale IV	1
MUS-6093	Séminaire sur la créativité musicale	3
MUS-6184	Atelier en pédagogie instrumentale I	2
MUS-6185	Atelier en pédagogie instrumentale II	2
MUS-6186	Atelier en pédagogie instrumentale III	2
MUS-6187	Conception d'un outil pédagogique	3
MUS-6190	Instrument principal - pédagogie instrumentale	4
MUS-6190	Instrument principal - pédagogie instrumentale	4
MUS-6190	Instrument principal - pédagogie instrumentale	4
MUS-6190	Instrument principal - pédagogie instrumentale	4

Règle 1. 1 à 4 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1
MUS-7452	Atelier	1
MUS-7453	Accompagnement (classique)	1
MUS-7454	Accompagnement (jazz)	1

Règle 2. 0 à 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6059	Jeu scénique d'opéra	2
MUS-6124	Gérer sa carrière musicale sur les plateformes numériques	3
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6164	Ensemble de guitares	1
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I	1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II	2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III	3
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7004	Projet dirigé I	1
MUS-7005	Projet dirigé II	2
MUS-7006	Projet dirigé III	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3
MUS-7026	Écouter la musique ensemble	3
MUS-7182	Atelier d'opéra A	1
MUS-7183	Atelier d'opéra B	2
MUS-7400	Chant choral	2
MUS-7401	Jazz vocal	2
MUS-7402	Orchestre	2
MUS-7403	Orchestre à vent	2
MUS-7404	Stage Band	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1
MUS-7452	Atelier	1

Faculté de musique

Maîtrise en musique - éducation musicale

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en enseignement de la musique ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical (interprétation ou didactique instrumentale) peut être admissible (voir scolarité préparatoire).

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en enseignement de la musique.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Conseiller

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un conseiller en prenant contact avec l'un des professeurs du programme. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

Pour connaître les champs de recherche des professeurs, référez-vous aux fiches des professeurs disponibles sur le site de la [Faculté de musique](#).

Le professeur qui a accepté d'agir à titre de conseiller doit confirmer son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FLE-3002 Français avancé : grammaire et rédaction I (ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue.

Au moment de son admission, le candidat diplômé d'une université non anglophone doit satisfaire à l'exigence de langue anglaise par la réussite :

- du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70
- OU du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990
- OU du cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou à un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Les cours de langues sont non contributives au programme.

Aucune réponse d'admission ne sera transmise avant la réception des résultats de ce test. Le test devra avoir été réussi depuis moins de deux ans et le résultat devra être transmis au moment de la demande d'admission.

Le résultat doit être transmis au Bureau du registraire de l'Université Laval au plus tard :

- le 15 août pour une admission à la session d'automne
- le 1^{er} décembre pour une admission à la session d'hiver

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :

- les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
- la démarche d'interprétation ou de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études
- les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de conseiller
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français
- pour le candidat non anglophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test d'anglais

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de rédaction

Les exigences concernant les travaux sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Profil international

Dans le cadre du [profil international](#), un certain nombre de places sont offertes aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 19 crédits

Activités de formation communes

Éducation musicale (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6000	Rapport de fin d'études	6
MUS-6095	Fondements de la démarche de recherche	3
MUS-6097	Séminaire en éducation musicale I	1
MUS-6098	Séminaire en éducation musicale II	1
MUS-7089	Fondements philosophiques de l'éducation musicale	3
MUS-7090	Fondements psychologiques de l'éducation musicale	3
PPG-7024	Méthodologie de la recherche : approche quantitative	3

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-7013	Recherche qualitative	3
DID-7006	Introduction à l'analyse qualitative	3

Règle 2. 22 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6059	Jeu scénique d'opéra	2
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-6164	Ensemble de guitares	1
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I	1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II	2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III	3
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7004	Projet dirigé I	1
MUS-7005	Projet dirigé II	2
MUS-7006	Projet dirigé III	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3
MUS-7400	Chant choral	2
MUS-7401	Jazz vocal	2
MUS-7402	Orchestre	2
MUS-7403	Orchestre à vent	2
MUS-7404	Stage Band	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1
MUS-7453	Accompagnement (classique)	1
MUS-7454	Accompagnement (jazz)	1

et parmi tous les cours des niveaux 6000 et 7000 portant les sigles ADS, MEV, PPG, TEN, à l'exception de ceux des séries 800.

Profils

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-6MUS	Études - Profil international - Maîtrise en musique	12 à 18

Faculté de musique

Maîtrise en musique - éducation musicale - avec mémoire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en enseignement de la musique ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine musical (interprétation ou didactique instrumentale) peut être admissible (voir scolarité préparatoire).

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en enseignement de la musique.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

Pour connaître les champs de recherche des professeurs, référez-vous aux fiches des professeurs disponibles sur le site de la [Faculté de musique](#).

Le professeur qui a accepté d'agir à titre de directeur de recherche doit confirmer son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU la réussite du cours FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue.

Au moment de son admission, le candidat diplômé d'une université non anglophone doit satisfaire à l'exigence de langue anglaise par la réussite :

- du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70
- OU du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990
- OU du cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou à un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Les cours de langues sont non contributives au programme.

Aucune réponse d'admission ne sera transmise avant la réception des résultats de ce test. Le test devra avoir été réussi depuis moins de deux ans et le résultat devra être transmis au moment de la demande d'admission.

Le résultat doit être transmis au Bureau du registraire de l'Université Laval au plus tard :

- le 15 août pour une admission à la session d'automne
- le 1^{er} décembre pour une admission à la session d'hiver

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 500 mots) :
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle
 - la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études
 - les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français
- pour le candidat non anglophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test d'anglais

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit faire approuver son projet de recherche par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Éducation musicale (20 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6095	Fondements de la démarche de recherche	3
MUS-6097	Séminaire en éducation musicale I	1
MUS-6098	Séminaire en éducation musicale II	1
MUS-7089	Fondements philosophiques de l'éducation musicale	3
MUS-7090	Fondements psychologiques de l'éducation musicale	3
PPG-7024	Méthodologie de la recherche : approche quantitative	3

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-7013	Recherche qualitative	3
DID-7006	Introduction à l'analyse qualitative	3

Règle 2. 3 crédits

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6831	Activité de recherche - mémoire 1	4
MUS-6832	Activité de recherche - mémoire 2	7
MUS-6833	Activité de recherche - mémoire 3	7
MUS-6834	Activité de recherche - mémoire 4	7

Faculté de musique

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie instrumentale

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce microprogramme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Attestation d'études de deuxième cycle

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en musique ou un diplôme équivalent.

Le candidat qui détient un Diplôme d'études spécialisées en musique (DES Musique), délivré par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est également admissible.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées pourrait également être admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/EE)
- OU du cours FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II (ou d'un cours jugé équivalent)

Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire. Les cours de langues suivis, s'il y a lieu, sont non contributoires au programme.

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Aucune offre d'admission ne sera transmise avant la réception des résultats de ce test. Le test devra avoir été réussi depuis moins de deux ans et le résultat devra être transmis Bureau du registraire de l'Université Laval au plus tard le 15 août.

Connaissance de l'anglais

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite dans ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant à comprendre des textes en anglais. Compte tenu du nombre considérable d'ouvrages publiés en anglais, l'étudiant qui ne comprend pas suffisamment l'anglais pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'informer, au moment de son inscription, des exigences linguistiques liées à ses cours, s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences en anglais en cours de formation.

Document à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre d'intention, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots):
 - les motifs qui l'incitent à vouloir suivre ce programme
 - la démarche qu'il souhaite entreprendre concernant le développement d'outils pédagogiques
 - les objectifs professionnels ou pédagogiques qu'il poursuit

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission. La direction de programme prend en considération la préparation antérieure du candidat, l'ensemble de son dossier ainsi que les ressources disponibles.

La direction de programme étudie chaque demande et peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce microprogramme vise à répondre aux attentes des diplômés en musique qui enseignent leur instrument de musique à des apprenants de tous âges, en leur offrant la possibilité de poursuivre leur formation comme musicien pédagogue, dans un contexte flexible et permettant une conciliation travail-études.

Il leur permet d'expérimenter des approches d'enseignement-apprentissage éprouvées, d'être initiés au développement et à l'adaptation de matériel pédagogique, et d'aiguiser leur capacité autoréflexive, dans le but de répondre aux besoins pédagogiques réels, qui se manifestent dans leur pratique professionnelle.

Objectifs

Les principaux objectifs du microprogramme sont les suivants :

- exercer un leadership dans l'enseignement d'un instrument par l'acquisition de connaissances en pédagogie musicale et par l'échange avec divers intervenants (séminaire, forums d'échange avec des experts);

- mettre en œuvre des approches pédagogiques éprouvées et pertinentes à l'enseignement instrumental individuel et de groupe, tout en adoptant une posture réflexive et critique (ateliers) dans un cadre de formation expérientiel ;
- concevoir de nouveaux outils pédagogiques afin de répondre aux besoins identifiés dans l'enseignement instrumental.

Durée et régime d'études

L'étudiant a la possibilité de réaliser le programme à temps partiel uniquement et il peut être complété en un an (deux sessions).

Insertion dans un autre programme

Une fois terminé, ce microprogramme peut être intégré, en tout ou en partie, dans le ou les programmes suivants si l'étudiant répond à leurs exigences d'admission :

- [Maîtrise en musique – pédagogie instrumentale](#)

Structure du programme

Total exigé : 9 crédits

Activités de formation communes

Pédagogie instrumentale (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6079	Didactique instrumentale	3
MUS-6088	Atelier en pédagogie instrumentale IV	1
MUS-6184	Atelier en pédagogie instrumentale I	2

Règle 1. 3 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6069	Séminaire : innover en pédagogie instrumentale	3
MUS-6093	Séminaire sur la créativité musicale	3

Faculté de musique

Doctorat en musique - interprétation

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Doctorat en musique (D. Mus.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient une maîtrise en musique – interprétation ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'une maîtrise dans un autre domaine musical peut être admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise en musique – interprétation.

Pour obtenir une admission définitive au programme, le candidat devra maintenir une moyenne de cheminement égale ou supérieure à 3,22 sur 4,33 pour la scolarité préparatoire.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

Pour connaître les champs de recherche des professeurs, référez-vous aux fiches des professeurs disponibles sur le site de la [Faculté de musique](#).

Le professeur qui a accepté d'agir à titre de directeur de recherche doit confirmer son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Même si la connaissance du français n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en français. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension du français et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de lire et de comprendre des textes en anglais. L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation (par exemple, à l'[École de langues de l'Université Laval](#)). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation/intentions, dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 750 mots) :
 - le domaine d'interprétation choisi (instrument, chant)
 - le champ d'études (classique ou jazz)
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de troisième cycle
 - la démarche de recherche-crédation qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études
 - les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche

L'évaluation du dossier permet de se prononcer sur l'admissibilité du candidat. S'il est jugé admissible, il est invité à se présenter à une audition (instrumentale ou vocale).

Audition

L'audition, d'une durée d'environ une heure, comporte des œuvres de styles variés. Selon la provenance du candidat, la prestation peut prendre différentes formes :

- audition *in presentia* devant jury;
- pour les candidats résidant dans une autre province canadienne ou à l'étranger, un enregistrement vidéo, autant que possible d'un concert;
- pour les étudiants qui terminent leur maîtrise en musique à l'Université Laval, l'examen instrumental sanctionnant la fin des études de deuxième cycle.

Dans les deux premiers cas, l'évaluation est effectuée par un jury composé du directeur de programme, d'un professeur spécialiste et d'un professeur agissant comme membre pour l'année. Pour l'étudiant inscrit à l'Université Laval, les critères de sélection sont transmis aux membres du jury d'examen afin que celui-ci procède à l'appréciation du potentiel du candidat dans une étape distincte de l'évaluation de l'examen de fin de cycle.

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission d'un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, des résultats de l'audition, de son aptitude à la recherche-crédation, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Objectifs généraux

Ce programme de doctorat vise la formation d'interprètes professionnels aptes à articuler, de façon autonome et originale, leurs capacités et aptitudes personnelles ainsi que leurs connaissances artistiques et pratiques musicales tout au long du processus de recherche-crédation menant à l'exécution consciente et réfléchie d'œuvres issues de répertoires différents et variés.

Ainsi, au terme de sa formation doctorale, l'étudiant inscrit à ce programme sera en mesure :

- d'interpréter, de façon critique, les données propres au domaine de l'interprétation musicale, dont, notamment, celles qui sont les plus à jour;
- de contribuer à l'avancement des connaissances en interprétation en appliquant, de façon autonome et originale, les principes et les méthodes qui lui sont propres;
- de développer de nouvelles pratiques de recherche-crédation ou d'intervention dans le domaine de l'interprétation musicale et de son enseignement;
- de présenter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe, selon les normes propres au domaine musical;
- de superviser des activités professionnelles exigeant le contrôle d'un expert;
- de contribuer, de façon substantielle et directe, par son action, au développement et au renouvellement des pratiques dans ce domaine.

Objectifs particuliers

Si l'on développe ces objectifs tout en tenant compte de la nature particulière des activités de recherche-crédation, on peut établir que l'étudiant parvenu au terme de ce programme de formation professionnelle doit pouvoir :

Aborder la musique selon une approche critique

- élaborer un projet pertinent;
- rechercher les sources nécessaires;
- rendre compte d'une connaissance approfondie des systèmes de notation et de transmission;
- analyser les éléments recueillis.

S'approprier les principes et techniques d'exécution

- attester de connaissances générales suffisantes;
- témoigner d'une culture musicale approfondie;
- faire preuve d'esprit de synthèse;
- utiliser adéquatement les processus d'analyse;
- faire preuve d'une technique instrumentale de haut niveau;
- utiliser efficacement les outils informatiques.

Personnaliser et défendre ses choix artistiques

- organiser sa pensée et maîtriser ses communications orales et écrites;
- s'autoévaluer;
- exploiter ses forces et corriger ses faiblesses;
- raffiner sa perception musicale;
- assumer ses choix artistiques.

Agir et réagir adéquatement en situation d'exécution artistique

- adapter son corps et sa préparation aux différentes situations;
- adapter son jeu au contexte musical;
- mobiliser à la fois la technique et l'authenticité artistique;
- réagir aux caractéristiques acoustiques et spatiales d'un lieu.

Concrètement, ce programme vise à former des diplômés compétents, aptes à œuvrer dans divers secteurs d'activité artistique tels les concerts, les spectacles, les concours, les ensembles instrumentaux et vocaux, la télévision, les studios d'enregistrement, les organismes culturels, les établissements d'enseignement de la musique, etc. Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces facultés et aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur constitue un des objectifs importants du programme.

Renseignements additionnels

Activités de formation à la recherche-création

Les activités de formation à la recherche-création réalisées dans le cadre du programme de doctorat en musique - interprétation visent la rédaction d'une thèse, l'enregistrement et la réalisation d'un disque compact en studio ainsi que la préparation et la réalisation d'un récital final public, tenant lieu de soutenance; ce récital final constitue le dernier des trois récitals publics présentés dans le cadre du programme. En conséquence, une grande importance est accordée à la formation instrumentale dans ce programme qui garantit un minimum de 15 heures d'enseignement individuel (tutorat) pendant au moins 6 des 8 sessions, sous la supervision du directeur de recherche.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 12 crédits

Activités de formation communes

Interprétation (42 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8105	Examen de doctorat rétrospectif	9
MUS-8106	Examen de doctorat prospectif	9
MUS-8110	Séminaire de doctorat en interprétation	3
MUS-8114	Séminaire de recherche en interprétation musicale I	3
MUS-8115	Séminaire de recherche en interprétation musicale II	3

Règle 1. 15 crédits parmi :

Musique d'ensemble

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7182	Atelier d'opéra A	1
MUS-7183	Atelier d'opéra B	2
MUS-7400	Chant choral	2
MUS-7401	Jazz vocal	2
MUS-7402	Orchestre	2
MUS-7403	Orchestre à vent	2
MUS-7404	Stage Band	2
MUS-7450	Musique de chambre	1
MUS-7451	Combo	1

Musicologie et littérature instrumentale

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3

Pédagogie

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7089	Fondements philosophiques de l'éducation musicale	3
MUS-7090	Fondements psychologiques de l'éducation musicale	3

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8821	Activité de formation à la recherche-création 1	7
MUS-8822	Activité de formation à la recherche-création 2	3
MUS-8823	Activité de formation à la recherche-création 3	7
MUS-8824	Activité de formation à la recherche-création 4	7
MUS-8825	Activité de formation à la recherche-création 5	3
MUS-8826	Activité de formation à la recherche-création 6	7
MUS-8827	Activité de formation à la recherche-création 7	7
MUS-8828	Activité de formation à la recherche-création 8	7

Faculté de musique

Doctorat en musique - musicologie

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient une maîtrise en musique - musicologie - avec mémoire, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'une maîtrise dans un autre domaine musical peut être admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise en musique - musicologie - avec mémoire.

Pour obtenir une admission définitive au programme, le candidat devra maintenir une moyenne de cheminement égale ou supérieure à 3,22 sur 4,33 pour la scolarité préparatoire.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

Pour connaître les champs de recherche des professeurs, consulter les fiches des professeurs sur le site de la [Faculté de musique](#).

Le professeur qui a accepté d'agir à titre de directeur de recherche doit confirmer son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ)
- OU du cours FLE-3002 Français avancé : grammaire et rédaction I (ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue.

Au moment de son admission, le candidat diplômé d'une université non anglophone doit satisfaire à l'exigence de langue anglaise selon l'une des modalités suivantes :

- la réussite au test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70
- OU la réussite au Test of English for International Communication (TOEIC) avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990
- OU la réussite au cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou à un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Les cours de langues sont non contributoires au programme.

Aucune réponse d'admission ne sera transmise avant la réception des résultats de ce test. Le test devra avoir été réussi depuis moins de deux ans et le résultat devra être transmis au moment de la demande d'admission.

Le résultat doit être transmis au Bureau du registraire de l'Université Laval au plus tard :

- le 15 août pour une admission à la session d'automne;
- le 1^{er} décembre pour une admission à la session d'hiver.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 750 mots) :
 - le champ de recherche dans lequel il entend s'orienter
 - la nature du projet de recherche envisagé
 - ses objectifs de carrière
- un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.)
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche;
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français
- pour le candidat non anglophone : document officiel attestant de la maîtrise de l'anglais (résultat au VEPT ou au TOEIC).

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique :

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;

- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme. Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité : système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste qui exerce ses compétences aux plus hauts niveaux en musicologie, tant historique que théorique.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Concentrations

Musicologie (recherche-création)

Musicologie (recherche)

Le choix d'une concentration est obligatoire.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat et avant la fin de la cinquième session d'inscription.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 6 crédits

Activités de formation communes

Musicologie (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8101	Examen rétrospectif	3
MUS-8102	Examen prospectif	3
MUS-8103	Colloquium V	3
MUS-8104	Colloquium VI	3

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8811	Activité de recherche - thèse 1	9
MUS-8812	Activité de recherche - thèse 2	9
MUS-8813	Activité de recherche - thèse 3	9
MUS-8814	Activité de recherche - thèse 4	9
MUS-8815	Activité de recherche - thèse 5	9
MUS-8816	Activité de recherche - thèse 6	9
MUS-8817	Activité de recherche - thèse 7	9
MUS-8818	Activité de recherche - thèse 8	9

Concentrations

Musicologie (recherche) (6 crédits)

Règle 1. 6 crédits parmi :

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3

Musicologie (recherche-création) (6 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7101	Projet de recherche-création I	3
MUS-7102	Projet de recherche-création II	3

Faculté de musique

Doctorat en musique - éducation musicale

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants déjà admis doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER, ÉTÉ

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient une maîtrise en musique – éducation musicale - avec mémoire, ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'une maîtrise dans un autre domaine musical (interprétation ou didactique instrumentale) peut être admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise en musique – éducation musicale - avec mémoire.

Pour obtenir une admission définitive au programme, le candidat devra maintenir une moyenne de cheminement égale ou supérieure à 3,22 sur 4,33 pour la scolarité préparatoire.

De plus, le candidat peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

Pour connaître les champs de recherche des professeurs, référez-vous aux fiches des professeurs disponibles sur le site de la [Faculté de musique](#).

Le professeur qui a accepté d'agir à titre de directeur de recherche doit confirmer son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue.

Au moment de son admission, le candidat diplômé d'une université non anglophone doit satisfaire à l'exigence de langue anglaise selon l'une des modalités suivantes :

- la réussite au test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70
- OU la réussite au Test of English for International Communication (TOEIC) avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990
- OU la réussite au cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou à un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Les cours de langues sont non contributives au programme.

Aucune réponse d'admission ne sera transmise avant la réception des résultats de ce test. Le test devra avoir été réussi depuis moins de deux ans et le résultat devra être transmis au moment de la demande d'admission.

Le résultat doit être transmis au Bureau du registraire de l'Université Laval au plus tard :

- le 15 août pour une admission à la session d'automne;

- le 1^{er} décembre pour une admission à la session d'hiver.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- une lettre de motivation/intentions dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 750 mots) :
 - le champ de recherche dans lequel il entend s'orienter
 - la nature du projet de recherche envisagé
 - ses objectifs de carrière
- un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.)
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche;
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français
- pour le candidat non anglophone : document officiel attestant de la maîtrise de l'anglais (résultat au VEPT ou au TOEIC)

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de rendre la décision d'admission.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le profil du candidat. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique:

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;
- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme. Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité: système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste de premier plan dans le domaine de l'éducation musicale, selon deux orientations: formation générale ou didactique instrumentale. Ce spécialiste est apte à remplir des fonctions de recherche, de formation et d'expertise dans tous les ordres d'enseignement. Il est en mesure:

- de diriger des travaux de recherche visant la conception de nouveaux outils d'exploration de la pratique et d'élaborer de nouveaux modèles théoriques pour en rendre compte;
- de contribuer au monde de l'enseignement de la musique en y jetant l'éclairage des recherches scientifiques les plus pertinentes et de faire appel, au besoin, aux ressources de domaines connexes, comme la psychologie, l'anatomie, la physiologie, la sociologie, etc.;
- de former et d'encadrer des enseignants de tous les ordres d'enseignement;

- d'exercer un jugement critique à l'égard des pratiques éducatives.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 6 crédits

Activités de formation communes

Éducation musicale (18 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8005	Examen rétrospectif en éducation musicale	3
MUS-8006	Examen prospectif en éducation musicale	3
MUS-8007	Séminaire de doctorat en éducation musicale I	1
MUS-8008	Séminaire de doctorat en éducation musicale II	1
MUS-8009	Séminaire de doctorat en éducation musicale III	1

Règle 1. 9 crédits

Réussir 9 crédits de cours.

Avec l'approbation de la direction de programme, l'étudiant peut suivre d'autres cours offerts par l'Université Laval ou par une autre université. Les cours doivent être jugés pertinents en regard du plan d'études de l'étudiant et des objectifs du programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I	1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II	2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III	3
MUS-7004	Projet dirigé I	1
MUS-7005	Projet dirigé II	2
MUS-7006	Projet dirigé III	3

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8801	Activité de recherche - thèse 1	9
MUS-8802	Activité de recherche - thèse 2	9
MUS-8803	Activité de recherche - thèse 3	9
MUS-8804	Activité de recherche - thèse 4	9
MUS-8805	Activité de recherche - thèse 5	9
MUS-8806	Activité de recherche - thèse 6	9
MUS-8807	Activité de recherche - thèse 7	9
MUS-8808	Activité de recherche - thèse 8	9